

Eté 2019, Retour des inondations ? Dérèglement climatique, quelles réponses ?

Cher Monsieur, chère Madame, chère Mademoiselle, chers Concitoyens,

Après une crue hivernale de la Marne en janvier, l'été 2018 a connu deux épisodes d'inondations considérables, exceptionnelles par leur ampleur et leur durée, faisant près d'une centaine de familles Annétoises sinistrées réparties en plusieurs points du territoire communal.

La Marne n'avait pas débordé depuis 1999, au point qu'on avait fini par oublier qu'une partie de la Commune était située en zone inondable.

Les pluies diluviennes qui se sont abattues l'été dernier sur la Commune, c'était du jamais vu de mémoire d'Annétois et de nombreuses Communes de Seine-et-Marne n'ont pas été davantage épargnées, notamment Claye-Souilly avec de l'eau boueuse à hauteur d'homme dans certaines maisons.

Avec le retour de l'été, nous venons par deux fois de connaître des épisodes de précipitations violentes, par bonheur pas au point de provoquer des dégâts sérieux, ni de déclencher une demande de reconnaissance d'état de catastrophe naturelle, mais suffisants pour justifier des interrogations des Habitants des zones concernées.

Il est regrettable que certains Annétois aient choisi de n'en parler que sur les réseaux sociaux, véhiculant alors inévitablement nombre d'éléments polémiques et de « fake news », y compris sur la gestion des catastrophes naturelles en 2018.

L'interrogation, l'interpellation sont légitimes.

Toute question reçue en Mairie reçoit une réponse rapide puis elle est transmise en temps réel à l'Intercommunalité compétente, CCPMF pour suite à donner.

Qu'en est-il des suites qui ont été données depuis 2018 ? Quels sont les projets concrets envisagés pour répondre à une situation qui ne peut être que préoccupante mais dont nous connaissons tous hélas la cause : **le dérèglement climatique ?**

Dans l'attente des éléments de communication de CCPMF auprès des habitants concernés, je vais tenter de faire le point et répondre aux diverses interrogations.

1) Quelle est la Collectivité compétente ?

Après la grande vague de décentralisation des années 80, nous sommes hélas repartis à l'envers avec l'intégration forcée des Communes dans des Intercommunalités, dont l'Etat a disposé à sa guise, pour les agglomérer ou les amputer.

A ce jeu-là, Annet s'est retrouvé intégré en 2014 au sein de CCPMF (Communauté de Communes Plaines et Monts de France : 110.000 habitants, 37 Communes, réduites à 20 et 24.000 habitants depuis 2016).

CCPMF détient de nombreuses compétences : Environnement dont les Ordures Ménagères et le retour de la Taxe (TEOM), Protection incendie, Petite Enfance, Gens du Voyage, Numérique, Développement économique, Transports, Eau potable, Assainissement, Eaux pluviales et depuis 2018, la GEMAPI : Gestion des milieux aquatiques et protection des inondations.

CCPMF finance ses compétences soit au niveau des Usagers des Services (Eau, Assainissement) soit par son budget général et l'impôt (Fiscalité économique, Taxes additionnelles sur les ménages, TEOM, Taxe GEMAPI).

C'est donc bien CCPMF qui a la charge des réseaux (EP, EU) et celle de la protection des inondations.

Le Président de la République énonce que ce sont les Maires qui sont à portée d'engueulade (je confirme) et promet de leur rendre leurs pouvoirs et les moyens. Nous en sommes loin, très loin !

Concrètement, en 2018, CCPMF n'avait pas institué la GEMAPI (qui pouvait prévoir ?). En 2019, elle a décidé une taxe à hauteur de 15 euros par Habitant, la même que celle instituée par la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France (CARPF) comprenant les 17 Communes riches Ex CCPMF rattachées de force par décision des Préfets d'Ile de France et des Départements 77 et 95.

CCPMF percevra environ 360.000 € au titre de la GEMAPI, dont 300.000 € seront reversés au Syndicat de rivière de la Beuvronne, qui n'a pourtant prévu aucune action apte à répondre à nos attentes.

Dans le même temps la CARPF perçoit à ce titre plus de 5 millions d'euros par an, dont près de la moitié n'ont pas été dépensés en 2018 !

Telle est la situation créée par le législateur, dans un domaine où la solidarité nationale devrait s'imposer.

2) Qu'a-t-il été fait depuis l'été dernier ?

Durant la crise, en temps réel, outre les actions de nettoyage par les Services Communaux, les dépôts de bennes : 14 rotations sur 6 rues, 102 tonnes de déchets collectés pour 7.735 € pris en charge par le SMITOM, le déclenchement rapide de la reconnaissance de Catastrophe naturelle, la réparation de la voirie (Rue de Marne, Allées de Louche et de la Croix Es Louis) pour 108.000 € TTC, dont 40.000 € financés par CCPMF dont on attend toujours l'aide d'urgence promise par l'état, CCPMF a répondu à l'urgence en faisant intervenir VEOLIA et une entreprise de travaux publics pour nettoyer l'ensemble des réseaux et reprofiler les fossés des secteurs inondés.

Par la suite, l'ensemble des réseaux ont été soumis à des inspections télévisées, ce qui se traduit aujourd'hui par des reprises de branchements et traversées de chaussée. Des avaloirs ont été créés Allée Charles Jacques et Avenue Victor Vasarely et des interventions sont encore programmées sur les exutoires des secteurs inondés.

On peut raisonnablement tenir comme sécurisé le Parc de Carrouge avec son vaste bassin d'orage vide, ses fossés périphériques reprofilés et son exutoire, le ru à ciel ouvert, vide et nettoyé, sous réserve d'un entretien constant.

3) Etudes des projets à moyen et long terme, Problématique de l'entretien des cours d'eau et fossés.

On a vu le produit dérisoire de la taxe GEMAPI, la seule réponse proposée par le Législateur et l'Etat aux Intercommunalités auxquelles ont été abandonnées les lourdes charges des inondations.

Il sera plus dérisoire encore au vu de l'état des lieux réalisé par CCPMF.

Sont concernées les Communes d'Annet, Charmentray, Charny, Iverny, Messy, Nantouillet, Villerooy et Villevaudé. Le montant des travaux d'investissement a été évalué à un total de 7.000.000 € HT et les dépenses annuelles d'entretien à un total de 980.000 € HT

En incluant les cotisations aux Syndicats de rivière, on aboutit à un coût estimatif total HT de 9.400.000 €

Cet état des lieux est désespérant. Pour autant, ni le Maire que je suis, ni CCMPF ne baissent les bras.

Sur Annet la situation peut se résumer ainsi : Le réseau urbain ancien (qui date des années 50) est unitaire, toutes les greffes urbaines postérieures aux années 80 sont en séparatif EP et EU et bénéficient en outre de bassins d'orage enterrés ou à ciel ouvert. Le passage progressif en séparatif du réseau ancien est un des axes envisagé, les budgets à mobiliser seront considérables.

Cependant la problématique principale, tient au déversement des eaux pluviales du milieu naturel (notamment agricole) vers les zones urbanisées (100 hectares sur une superficie communale de 1319 hectares).

Ces eaux se déversent par l'intermédiaire de cours d'eau (Beuvronne, Ru de Louche) ou de fossés, mais souvent aussi, par ruissellement direct.

A ce propos il est utile de préciser l'état de la législation :

En ce qui concerne les fossés, chaque propriétaire riverain, doit maintenir le libre écoulement des eaux et entretenir son fossé régulièrement (Découle des articles 640, 641, 666, 667 du code civil, des articles L215, R216-13 du code de l'environnement) ; pour les cours d'eau le propriétaire riverain est tenu à un entretien régulier du cours d'eau au titre de l'article L215-14 du code de l'environnement.

Le Ru de Louche (dit aussi de Champ pourri) a été déclassé de cours d'eau en fossé par arrêté préfectoral de 2017 modifié en 2018, ce qui ne change pas les obligations des riverains.

Par rapport à ce qui précède, que compte entreprendre CCPMF ?

- A court terme, la poursuite du curage des réseaux EP et unitaires, l'entretien des bassins d'orage, le curage des fossés péri-urbains et leur exutoire. C'est en partie fait ou programmé.
- A moyen terme, le dévoiement du Ru de Louche en domaine public par la Rue Pigeron est une hypothèse à l'étude, représentant toutefois un budget important mais susceptible d'être facilitée par une convention financière avec Aéroport de Paris (au titre de son rejet en Marne à Annet des EP de sa plateforme Roissy CDG) : renforcement de l'exutoire en Marne du dalot allant du bas de la Rue

Pigeron à la Marne. A terme cette option pourrait régler nombre de problèmes en Centre-ville (point bas de la Rue du Général de Gaulle compris).

Pour conclure, nous nous en remettons à la Communication attendue de CCPMF sur le sujet, en confirmant, s'il est besoin, que cette question est pour l'ensemble du Conseil Municipal, comme pour moi-même une priorité sur laquelle je ne cesse d'intervenir, en précisant aussi en direction des Habitants de la Ruelle des Marais, que je ne cesse d'œuvrer pas seulement auprès de CCPMF mais aussi des Services de l'Etat concernés pour la mise en œuvre d'un batardeau destiné à empêcher la Marne d'inonder le quartier par l'intermédiaire du fossé traversant la RD 404.

Je vous prie de croire, cher Monsieur, chère Madame, chère Mademoiselle et chers Concitoyens, en l'expression de mes sentiments aussi dévoués qu'amicaux.

Pour l'équipe municipale,
Le Maire, Christian MARCHANDEAU

